

Les dérogations scolaires hors commune

Procédure 2025

Une dérogation, c'est quoi ?

Les enfants sont affectés dans les écoles de la ville selon leur adresse. Toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées, il peut être demandé, sous réserve des effectifs et des places disponibles, de scolariser un enfant dans une autre école.

IMPORTANT : ne seront présentées à la commission que les demandes de dérogation scolaire complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une dérogation au sein de la commune peut être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Situation professionnelle des parents (lieu de travail/horaires) qui ne permettrait pas de déposer l'enfant dans une école du secteur de domicile ;
- Mode de garde de l'enfant en dehors des heures scolaires : assistante maternelle, famille, ami.e... ;
- Raisons de santé de l'enfant ou de la personne accompagnante résidant sur la commune (contraintes physiques).

Les raisons liées à la non-perturbation de l'enfant dans sa scolarité (impacts moraux ou psychologiques) relèvent d'une demande de dérogation pédagogique à établir auprès de la direction de l'école ou de l'inspection de la 3^e circonscription.

La dérogation est accordée pour le cycle maternel (de la petite section à la grande section) ou élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2).

Elle doit être renouvelée lors du passage de la grande section au cours préparatoire)

Quelle est la procédure ?

- **Contactez votre commune** de résidence pour connaître les démarches et faire parvenir au service Enseignement, le cas échéant, une photocopie de votre dossier.

OU

- **Télécharger notre formulaire « Hors Commune » et le faire compléter** (au verso) par votre commune de résidence pour valider les accords de prise en charge.

[Téléchargez votre formulaire ici](#)



En cas de fratrie (frères et/ou sœurs), télécharger un formulaire par enfant. Si vous n'avez pas la possibilité de le télécharger, contactez le service Enseignement ou les Maisons municipales de quartier.

Pièces à fournir

- Formulaire complété (recto verso).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation manuscrite et la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne gardant l'enfant (autre que les parents).
- Joindre le contrat si votre enfant est accueilli chez une assistante maternelle.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents.
- Une attestation de l'employeur et/ou de formation des parents précisant les lieux et horaires.
- Une attestation de recherche d'emploi (FranceTravail)
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

Adresses utiles

Service Pôle Familles

37 rue Saint-Just - 94200 Ivry sur Seine

01 49 60 24 03

pole.familles@ivry94.fr

Dossier à envoyer par courrier :

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Service Enseignement
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Dossier envoyé par mail :

scolaire@ivry94.fr

Ces procédures sont valables pour les enfants de maternelles et d'élémentaire

Demande de Dérogation
pour la commune d'Ivry sur Seine d'une autre commune
Rentrée scolaire de septembre 2025
Date butoir de réception des dossiers : MERCREDI 7 MAI 2025

PREMIÈRE DEMANDE : RENOUVELLEMENT

NOM DE L'ÉCOLE SOUHAITÉE :	Ville :
<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire	Niveau de classe en septembre 2025 (obligatoire) :
	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input checked="" type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2

Enfant concerné

Nom et prénom(s)	
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
École fréquentée actuellement (obligatoire)	
École de secteur de résidence (obligatoire)	

Renseignements concernant les parents :

Cocher la case correspondante

Situation de famille : Mariés – Divorcés - Veuf(ve) – Séparés – Célibataire - Union libre - PACS

État Civil (à remplir obligatoirement)

	Représentant 1	Représentant 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal		
Ville		
* Adresse électronique		
* portable		
domicile		
travail		

Situation professionnelle

	Représentant 1	Représentant 2
Situation professionnelle (justificatifs obligatoires)		
Adresse de travail ou de formation		
Code postal du travail ou de formation		
Jours de travail ou de formation		
Horaires de travail ou de formation		

Frères et sœurs scolarisés (écrire lisiblement) :

Nom et prénom	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté

Écrire le Motif de la demande ou complément d'information et/ou joindre un courrier

Date :

Signature (obligatoire)

Cadre réservé à l'administration

Demande de dérogation : pour la commune d'Ivry sur Seine <input type="checkbox"/> pour une autre commune <input type="checkbox"/>	
Nom de la commune de résidence	
Dérogation	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
Convention de gratuité réciproque concernant les frais de scolarité	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
Prise en charge des frais de repas	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
Prise en charge des frais de classe de découverte	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
Prise en charge des frais d'activités périscolaires	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
Date :	Signature et cachet de la commune d'accueil

Transmission du dossier complet aux adresses postale ou courriel cités ci-dessous

Tous dossiers incomplets, non signés et/ou ne correspondant pas aux critères énoncés sur le site ivry94.fr ne seront pas pris en compte.

Mairie d'Ivry sur Seine

Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Éducatifs - Service Enseignement - Esplanade Georges Marrane - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex –

Courriel : scolaire@ivry94.fr

La ville d'Ivry-sur-Seine (responsable de traitement) collecte et traite vos données personnelles pour vous permettre de demander une dérogation scolaire (dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées) et pour répondre à cette demande dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Le recueil des données marquées d'une (*) est obligatoire pour que la commission partenariale puisse étudier votre demande. Vous pouvez en savoir plus sur le traitement de vos données sur la page [RGPD | Ville d'Ivry-sur-Seine \(ivry94.fr\)](http://RGPD.Ville.d'Ivry-sur-Seine(ivry94.fr)) ou exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine - DPD@ivry94.fr.